



# LES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES

## Informations de mi-saison

Les obligations sportives ;  
La table de marque - Les OTM ;  
Les joueurs et joueuses non-entrées en jeu ;  
Les champions et les championnes ;  
Les accessions et les relégations ;  
Les finales régionales : Jeunes et seniors

VERSION 5 20230222

*Commissions Sportives Régionales LRGEB 5x5*

# Les obligations sportives

Pour participer à une compétition régionale senior, les clubs de la division concernée ont l'obligation d'engager, suivant le niveau de la compétition, une autre équipe senior en division inférieure et une et/ou des équipes de jeunes de catégories différentes.

La non-observation des obligations sportives amène le déclassement du club fautif comme dernier de la poule et sa descente automatique dans la division inférieure.

## Pré Nationale Féminine

*L'association sportive ayant engagé une équipe, en championnat régional Pré Nationale Féminine doit engager :*

1/ 1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur et/ou 1 équipe U20F et/ou U18F ;

+

2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ;

OU

2/ 1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur et/ou 1 équipe U20F et/ou U18F ;

+

1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13)

+

1 École Française de Mini-Basket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

## Pré Nationale Masculine

*L'association sportive ayant engagé une équipe, en championnat régional Pré Nationale Masculine doit engager :*

1/ Une autre équipe senior de niveau inférieur ;

+

Deux équipes de jeunes masculines de niveau différents : U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13 ;

OU

2/ Une autre équipe senior de niveau inférieur ;

+

Une équipe de jeunes masculines de niveau différents : U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13 ;

+

Une École Française de Mini-Basket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

## Région 2 Féminine et Masculine

*L'association sportive ayant engagé une équipe, en championnat Régional 2 Masculine doit engager :*

Une équipe de jeunes masculines de niveau différents : U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13 ;

ou

une École Française de Mini-Basket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

*L'association sportive ayant engagé une équipe, en championnat Régional 2 Féminine doit engager :*

Une équipe de jeunes féminines de niveau différents : U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13 ;

ou

une École Française de Mini-Basket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

**U**n premier contrôle à postériori des équipes engagées dans un championnat régional senior a été effectué mi-février par la Commission Sportive Senior.

**D**e ce contrôle il ressort que quelques équipes ne répondraient pas aux obligations qui leurs sont imposées par les RSG de la LRGEB.

**T**outes les équipes qui ne seraient pas en conformité avec les obligations sportives ont été avisées par courriel. Le contrôle ayant été effectué via le module FBI/Organisme et comme les École de Mini-Basket n'y figurent pas et qu'il se peut que des équipes n'y soient pas référencées, les clubs disposent d'un délai pour apporter toutes corrections qu'ils jugent utiles au relevé qui leur a été adressé.

# OTM - Table de Marque

Pour toutes les rencontres des championnats seniors (masculin et/ou féminin) la table de marque doit être tenue par des Officiels ayant suivi et réussi, au minimum, la formation e-Learning « OTM CLUB ».

Pour la Pré Nationale Masculine et Féminine, il est recommandé que la table de marque soit tenue par des OTM ayant suivi la formation e-Learning « OTM RÉGION » et ayant été validés par la CRO. Dans tous les cas, la seule obligation de niveau en championnat sénior régional est « OTM Club ».

En cas de non-respect des critères ci-avant détaillés, une pénalité financière d'un montant de 30€ doit être appliquée.



Depuis le début de cette saison la Commission Sportive Senior a procédé, pour chaque WE, au contrôle des OTM qui officiaient sur les rencontres des championnats Pré Nationaux Masculins et Féminins.

Sur les 287 rencontres jouées et post-contrôlées (90 PNF et 197 PNM) 63 répondaient aux obligations règlementaires.

Pour les 224 autres rencontres, les OTM présents étaient essentiellement non validés par la CRO et, de ce fait, le club recevant était financièrement sanctionnable.

Pour vous permettre de mettre vos OTM en conformité avec le niveau requis pour officier en PNM et PNF nous vous adresserons chaque mois le relevé mensuel du suivi « OTM » établi par la sportive.

Aucune pénalité financière ne sera appliquée cette saison. Cette saison doit vous permettre de mettre votre club en conformité avec les obligations liées à la tenue des tables de marque en championnat Pré national. Les sanctions financières seront appliquées dès le début de la saison prochaine.

Pour tout information concernant les formations d'OTM, veuillez SVP, vous adresser directement à la CRO ou à Betty BETTIOL responsable de la formation des OTM pour la LRGE.

Nous joignons au présent document le relevé du suivi des OTM pour cette première partie de compétition ainsi que la liste des OTM ayant le niveau adapté.

# Joueur, joueuse, non-entrée en jeu

## Participation aux rencontres (Article 18 des RSG de la LRGEB)

Nous vous rappelons que tout joueur ou que toute joueuse inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement être présent afin de pouvoir entrer en jeu au cours de celle-ci et respecter les règles de participation de la division.

**Le non-respect de cette disposition est sanctionnable de la perte par pénalité de la rencontre.**

Il semblerait que cette règle soit pratiquement passée inaperçue ou mal comprise par certains.

Sur les 1000 rencontres seniors jouées depuis le début de saison la Commission Sportive senior a relevé que 75 d'entre-elles ont présenté des joueurs ou des joueuses barrés-es (1, 2 ou même 3 joueurs) en fin de rencontre pour ne pas être entrés en jeu.

Les arbitres de plusieurs rencontres présentant des joueurs barrés ont été questionnés pour avoir confirmation de la présence ou de l'absence de ces joueurs, joueuses. Les réponses : « je ne me souviens plus » ou « tous présents en tenue de jeu ».

Pour toutes les rencontres seniors à venir, chaque fois qu'il sera constaté lors du post-contrôles des feuille de marque qu'un ou plusieurs joueurs ou joueuses ont été barrés à l'issue de la rencontre la Commission Sportive questionnera les arbitres pour avoir confirmation de leurs présences.

A compter de la reprise des compétitions au mois de mars, pour une 1<sup>ère</sup> violation la CSRS informera et avertira le club que pour tout nouveau non-respect il sera fait application de la sanction sportive.



# Accessions - Relégations

Les accessions  
en NM3

02

PNM

04

Les relégations  
en R2SEM\*

Les accessions  
en PNM

06

R2M

07

Les relégations  
en CD\*

Les accessions  
en NF3

02

PNF

01

Les relégations  
en R2SEF\*

Les accessions  
en PNF

03

R2F

05

Les relégations  
en CD\*

*\*Relégations sans descente des championnats nationaux*

# Champions - Accessions - Relégations

## Pré Nationale Masculine

**Le champion régional** : L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la finale à trois sera déclarée champion régionale PNM.

**Les accessions à la Nationale 3 Masculine** : La LRGEB disposant de DEUX places en championnat national, les équipes classées aux places 1 et 2 de la finale à trois accéderont à la NM3. S'il y a refus d'accession, le remplacement se fera dans l'ordre du classement de la finale à trois. Si besoin, il sera fait appel au ranking de la division.

**Les relégations en régionale 2 Masculine** : Sans descente de NM3, 4 équipes seront reléguée en championnat Régional 2.

1. Les 3 équipes classées 12<sup>ème</sup> de leur poule respective ;
2. La 4<sup>ème</sup> relégation sera attribuée à l'équipe classée à la 33<sup>ème</sup> place du ranking de la compétition ;

Chaque descente du championnat national entrainera autant de descente supplémentaire vers la R2SEM. Le classement au ranking sera pris en compte pour désigner le (les) relégable supplémentaire

**Pour tout rattrapage, remplacement, désistement, refus d'engagement, descente nationale, etc., le classement au ranking sera pris en compte pour désigner les équipes concernées.**

## Régionale 2 Masculine

**Le champion régional** : L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la finale à trois sera déclarée champion régionale R2SEM.

**Les accessions à la Pré Nationale Masculine** : SIX équipes accéderont au championnat Régional Pré National Masculin (PNM). Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de leur poule respective accéderont directement au championnat PNM.

**Les relégations en championnat départemental** : Sans descente nationale, SEPT équipes seront reléguées en championnat départemental :

- A. Les équipes classées 12<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> de leur poule sont directement reléguées en championnat départemental : 6 relégations ;
- B. La septième relégation sera attribuée à l'équipe classée à la 30<sup>ème</sup> place du ranking de la compétition.

Chaque descente de national, entrainera autant de descente supplémentaire vers les championnats départementaux des comités d'appartenance des équipes. Le classement au ranking sera pris en compte pour désigner le (les) relégable supplémentaire.

**Pour tout rattrapage, remplacement, désistement, refus d'engagement, descente nationale, etc., le classement au ranking sera pris en compte pour désigner les équipes concernées.**

# Champions - Accessions - Relégations

## Pré Nationale Féminine

**La championne régionale** : L'équipe classée 1<sup>ère</sup> du play-off sera déclarée championne régionale PNF.

**Les accessions à la Nationale 3 Féminine** : La LRGEB dispose de DEUX places en championnat national NF3.

1. Si le vainqueur du tournoi des « Etoiles » termine 1<sup>er</sup> du PLAY-OFF, les deux finalistes du PLY-OFF de fin de saison accéderont à la NF3 ;
2. Si le vainqueur du tournoi des « Etoiles » accède au PLAY-OFF et ne termine pas 1<sup>er</sup>, le vainqueur du PLAY-OFF et le vainqueur du tournoi des « Etoiles » accéderont à la NF3 ;
3. Si le vainqueur du tournoi des « Etoiles » n'accède pas au PLAY-OFF, les 2 finalistes du PLAY-OFF accéderont en NF3.

Dans l'éventualité où il y a refus d'accession, le remplacement se fera dans l'ordre des PLAY-OFFS. Si besoin, il sera fait appel au ranking de la division.

**Les relégations en régionale 2 Féminine** : Sans descente de NF3, l'équipe classée 16<sup>ème</sup> du PLAY-DOWN sera reléguée en championnat régional R2SEF. Chaque descente de NF3 entrainera autant de descente supplémentaire vers la R2SEF.

**Pour tout rattrapage, remplacement, désistement, refus d'engagement, descente nationale, etc., le classement au ranking sera pris en compte pour désigner les équipes concernées.**

## Régionale 2 Féminine

**Le championne régionale** : L'équipe classée 1<sup>ère</sup> du play-offs sera déclarée championne régionale R2SEF.

**Les accessions à la Pré Nationale Féminine** : TROIS équipes accéderont au championnat Régional Pré National Féminin : Les équipes classées aux places 1, 2 et 3 des play-offs.

Dans l'éventualité où il y a refus d'accession, le remplacement se fera dans l'ordre des PLAY-OFFS.

**Les relégations en championnat départemental** : Sans descente du championnat national CINQ équipes seront reléguées en championnat départemental.

Les équipes classées aux places 32, 33, 34, 35 et 36 du classement final établi à l'issue des PLAY-DOWNS seront reléguées vers les championnats départementaux des comités d'appartenance des équipes. La détermination des places de 29 à 36 est effectuée lors des rencontres de classement des Play-downs.

**Pour tout rattrapage, remplacement, désistement, refus d'engagement, descente nationale, etc., le classement au ranking de la compétition sera pris en compte pour désigner les équipes concernées.**



### Pré Nationale Masculine / WE du 03 et 04 juin 2023

Finale à trois, terrain neutre, qui regroupera les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule. 3 rencontres seront jouées. 2 rencontres par équipe. Programmation : 1 rencontre sera jouée le samedi à 20H00 et 2 rencontres le dimanche, 10H00 et 16H00.

### Régionale U20 Masculine / WE du 03 et 04 juin 2023

Finale en 1 rencontre sèche qui opposera les équipes classées premières de leur poule respective. La rencontre sera couplée à la finale Pré Nationale Masculine et se jouera le dimanche à 13H00.

### Régionale 2 Masculine / WE du 03 et 04 juin 2023

Finale à trois, terrain neutre, qui regroupera les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule. 3 rencontres seront jouées. 2 rencontres par équipe. Programmation : 1 rencontre sera jouée le samedi à 20H00 et 2 rencontres le dimanche, 10H00 et 16H00.

### Les coupes régionale seniors / WE du 10 et 11 juin 2023

Seniors Masculins, Seniors Féminines et U20 Masculins se dérouleront en un même lieu : Le samedi 10 juin à 20H00 se jouera la finale masculine et le dimanche à 13H00 se jouera la finale U20 masculin et à 16H00 la finale féminine.

**U13F - Poule unique → Pas de finale de championnat**

**U15F / WE du 03 et 04 juin 2023** Finale simple, terrain neutre

### U18F / WE du 03 et 04 juin 2023

Finale FOUR, terrain neutre, qui regroupera les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des deux poules.

Programmation : Demi-finales samedi 17H15 et 20H00  
Finales, dimanche 13H15 et 15h30

### U13M / WE du 03 et 04 juin 2023

Finale FOUR, terrain neutre, qui regroupera les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des deux poules ELITE groupe OUEST et EST.

Programmation : Demi-finales samedi 17H15 et 20H00  
Finales, dimanche 13H15 et 15h30 **OU F GAGNANTS**

### U15M & U17M / WE du 03 et 04 juin 2023

Finale FOUR, terrain neutre, qui regroupera les équipes qualifiées en quart de finale.

Programmation : Demi-finales samedi 17H15 et 20H00  
Finales, dimanche 13H15 et 15h30 **OU F GAGNANTS**

### Les coupes régionale jeunes / WE du 10 et 11 juin 2023

U13F – U15F & U18F, le 11 juin à 13H00 – 15H00 & 17H00  
U13M – U15M & U17M, le 10 juin à 13H00 – 15H30 & 18H00.



**MERCI!**

Nous restons à votre écoute et nous répondrons à toutes vos questions